







d'activités Secteur petite enfance

Secteur enfance Secteur jeunesse Secteur espace de vie sociale



Des valeurs communes

Solidarité et Engagement Liberté et Démocratie Culture et Dignité

Et sur l'enfance comment ça se met en pratique ?

Pas de programme d'activité défini, libre circulation dans les espaces, prise en compte des besoins et envies de chacun-e, expérimentation, autonomie ...

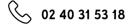








27 rue de Pornic. 44710 Port-Saint-Père



accueil@animaction.asso.fr

LE SECTEUR ENFANCE et son vonctionnement



Les différents temps d'accueil

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Ouverture 7h15 - Fermeture 18h30
Principe de facturation au quart d'heure
Petit déjeuner proposé jusqu'à 8h15
Goûter proposé jusqu'à 17h15

LES VACANCES

Ouverture 7h30 - Fermeture 18h30 Forfait journée uniquement. Celui-ci est compris entre 8h30 et 17h30. De 7h30 à 8h30 & 17h30 à 18h30 : principe de facturation au 1/4 d'heure.

Minimum de jour l<mark>'été : 2 jours sur la</mark>

même semaine.

Petit déjeuner proposé jusqu'à 9h30

Déjeuner fourni

Goûter proposé à partir de 15h45

LE MERCREDI

Ouverture 7h15 - Fermeture 18h30

Forfaits possibles:

- À la journée 8h30 17h30
- Matinée 8h30 12h30
- Matinée + repas **8h30 13h30**
- Repas + après-midi 12h30 17h30
- Après-midi 13h30 17h30

Le forfait journée est de 8h30 à 17h30.

De **7h15** à **8h30** & **17h30** à **18h30** : principe de facturation au **1/4 d'H**

Petit déjeuner proposé jusqu'à 9h30

Déjeuner fourni

Goûter proposé à partir de 15h45

LES MINI-CAMPS

Des mini-camps de 2 à 5 jours proposés pour toutes les tranches d'âge durant l'été. Sortie de la plaquette courant avril Inscription courant mai

Les tranches d'âge

Les 3-6 ans

4

enfants en petite, moyenne et grande section enfants en CP et CE1

Les 8-12 ans

enfants en CP et CE1 enfants en CE2, CM1 et CM2







L'équipe

Elle est composée, d'animateurs-trices réparti(e)s sur les tranches d'âge. La question de la référence permet une meilleure connaissance entre enfants, animateur-trice et familles.

PROCÉDURES



①

Constituer un dossier pour chaque année scolaire

À REMPLIR



- une fiche adhérent
- une fiche individuelle de renseignement par enfant à inscrire

À JOINDRE



- copie de la page des vaccins du carnet de santé
- relevé attestant de votre quotient familial :
 CAF, MSA ou à défaut l'avis d'imposition
- attestation d'assurance à jour

② Effectuer les inscriptions en ligne



accueil@animaction.asso.fr



- faire une demande par mail en y joingnant l'ensemble des pièces du dossier
- activer l'espace famille après avoir reçu le lien d'activation
- s'inscrire à l'activité souhaitée (périscolaire matin et/ou soir, mercredi....)

MODALITÉS de réservations et d'annulations

Réserver et/ou annuler la présence de mon-mes enfants sur les différents accueils via le portail famille



PÉRISCOLAIRE

Le matin : réservation et/ou annulation possible jusqu'à **7h** le jour même Le soir : réservation et/ou annulation possible jusqu'à **15h45** le jour même

MERCREDI

Réservation et/ou annulation possible jusqu'à 16h le vendredi qui précède.

VACANCES

Réservation et/ou annulation possible sur une période définie.

A partir du mardi enivron 1 mois avant le début des vacances et ce jusqu'au vendredi 8 jours avant le début des vacances





Accueil périscolaire

PRÉSENCE SANS INSCRIPTION	Facturation d'1/4 d'heure x4 = 1h. Pénalité qui s'aj <mark>oute</mark> à la facturation habituelle en cas de présence
ABSENCE NON JUSTIFIÉE	Facturation d'1/4 d'heure x4 = 1h. Selon tarification au quotient familial
INSCRIPTION ET/OU ANNULATION HORS DÉLAIS	Facturation d'1/4 d'heure x4 = 1h. Pénalité qui s'ajoute à la facturation habituelle en cas de présence

Mercredi

INSCRIPTION HORS DÉLAIS	Majoration de 30% Selon tarification au quotient familial
INSCRIPTION ET/OU ANNULATION HORS DÉLAIS	Pén <mark>alit</mark> é de 30% de ce qui aurait dû être facturé Selon tarification au quotient familial
ABSENCE NON JUSTIFIÉE	Facturation 100% de ce qui aurait dû être facturé Selon tarification au quotient familial

Vacances

INSCRIPTION HORS DÉLAIS	Majoration de 30% Selon tarification au quotient familial
MODIFICATION ET/OU ANNULATION HORS DÉLAIS	Pénalité de 30% de ce qui aurait dû être facturé Selon tarification au quotient familial
ABSENCE NON JUSTIFIÉE	Facturation 100% de ce qui aurait dû être facturé Selon tarification au quotient familial